Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241212-DELIB_2024_079-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-079**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 décembre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 20

Objet : Travaux/Marchés publics - Renforcement de canalisation d'eau potable et reprise de branchements particuliers Hameau d'Armonville et rues de Tivernon, et des Sentinelles – Avenant n° 2 - Décision

Le jeudi 12 décembre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 05 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Karine NOLL, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE, M. Adrien PRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Franck BACHIMONT, M. François CLOUET, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS : M. Alain GERAY, Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. François CLOUET à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, M. Franck BACHIMONT à M. Antoine HAMEZ, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE, M. Jérémy RUBICONDO à M. Jean-Yves DUFRESNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine ANFRIE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241212-DELIB_2024_079-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le marché de travaux et de fournitures n° MTX2022-0901 ;
Vu le marché de travaux susvisé, de renforcement de canalisation d'eau potable et de reprise des branchements particuliers Hameau d'Armonville er rues de Tivernon et des Sentinelles, pour un montant total de 558 522 € HT (tranche ferme, rue de Tivernon et Hameau d'Armonville) et de 215 875 € HT (tranche optionnelle, rue des Sentinelles), attribué au groupement ADA RESEAUX/SOGEA ;
Vu la délibération du 7 décembre 2023 approuvant l'avenant n°1 au marché susvisé ;

Considérant la proposition de travaux complémentaires transmise par la société SOGEA pour un montant de 4 500€ HT soit 5 400€ TTC

Considérant que cet avenant est inférieur à 5% du montant total du marché

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition d'avenant n° 2 détaillée ci-avant pour le marché attribué au groupement ADA RESEAUX/SOGEA ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document s'inscrivant dans le cadre de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux budgets principaux 2024 et 2025.

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

La Secrétaire de Séance,

Christine ANFRIE

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 20/12/2024
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 20/12/2024

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310